



CONGRES ACADEMIQUE SNASUB-FSU GRENOBLE

7 AVRIL 2022

Ouverture à 10h – 17 présents

Présentation des personnes présentes.

1. **Lecture de l'ordre du jour**

Présentation de l'ordre du jour.

VOTE : UNANIMITE

2. **Présentation du rapport d'activité :**

HIS en visio et en présentiel, nombreux GT en présentiel et visio, CTA, CTSA, BA,...

VOTE : UNANIMITE

3. **Présentation du rapport financier :**

Nombre d'adhérents, état des finances, syndicalisation nombreuse en université et perte de 2 syndiqués. Constat du poids de la section locale UGA au sein de la section académique avec nouveaux syndiqués, perte de 2 sur la section académique.

VOTE : UNANIMITE

4. **Motion revendicative :**

Le texte proposé par le bureau national du SNASUB-FSU est lu pas à pas dans le magazine « Convergences » et chacun fait ses propositions de modification :

Page 23, ligne 20 : réduites à la place de « réduits »

Page 23, ligne 26 : insuffisantes à la place de « trop timides »

Page 23 ligne 37 : « les primes énergie ou inflation relèvent de la charité pas de la juste rémunération du travail »

Page 23 ligne 42 : Force est de constater que les personnels en situation de handicap ne bénéficient pas des droits auxquels ils peuvent prétendre. Si la plupart des situations le poste de travail est équipé en matériel adapté, les personnels ne reçoivent pas d'accompagnement et sont considérés comme valides une fois recrutés. Leur charge de travail étant la même que celle de leurs collègues valides, ils peuvent être en difficulté vis-à-vis de l'équipe.

Page 23, ligne 47 : en fin de phrase « permettant la disparition de l'indemnité différentielle.

Page 24, ligne 29 : « le Snasub veillera au respect de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'adaptation du poste au handicap aussi bien sur le plan physique qu'en charge de travail dès la prise de fonction. Une aide humaine doit être proposée aux agents en situation de handicap et réalisée par des agent.e.s titulaires qualifié.e.s ; et enfin une formation à l'accueil et à l'intégration de ces collègues doit être proposée à la formation tout au long de la vie. »



Page 24, ligne 12 : « le rétablissement de l'indexation des retraites sur les salaires ».

Page 24, ligne 22 : « une grille indiciaire unique au mieux disant par corps et par grade pour l'ensemble de la fonction publique. »

Page 24, ligne 24 : « Selon le lieu d'exercice, il n'est pas tenu compte du grade... »

Page 25, ligne 21 : Après « collègues », ajouter : « dans les services. Cette possibilité n'est pas offerte aux personnels exerçant en EPLE. »

Page 25, ligne 28 : Après la phrase en gras « cette nouvelle organisation du travail génère une volonté de diminution du parc immobilier.3

Page 25, ligne 59 :

- Les personnels en télétravail doivent être dotés en matériel adapté, d'une connexion internet sécurisée et une indemnisation sur les charges inhérentes à la viabilisation.
- Des tiers-lieux de travail doivent être accessibles.

Page 26, ligne 27 : Ajouter « il limite la perspective d'une retraite en bonne santé ainsi que l'espérance de vie. »

Page 26, ligne 38 : « (chaque parent doit pouvoir bénéficier d'une annuité par enfant) » et supprimer « et l'extension à tous les salariés ».

Page 28, ligne 3 : Le Snasub poursuit LA stratégie... »

Page 28, ligne 52 : Quelles que soient

Page 29 :

- Ligne 1 : logement social, particulièrement où le coût de l'immobilier est élevé »
- Ligne 4 tous les personnels et les les retraités
- Lignes 8 et 9 : supprimer (ne relève pas de l'action sociale mais des statuts).

Partie 2, titre : son statut (sans s) général

Page 30, ligne 2 : en limiter à la place de miter et nombre sans « s »

Page 30, ligne 20 : supprimer par conséquence

Page 30, ligne 29 : pouvoir à la place de puouvoir

Page 30, ligne 34 : Pour le Snasub (à la place de Et le Snasub)

Page 30, ligne 37 : enlever le pluriel à « carrière »

Page 31, ligne 18 : ...met sur un pied d'égalité le recours à un.e fonctionnaire ou à un contractuel.le pour pouvoir un emploi public.

Page 32, ligne 7 : retirer « de l'Etat » des bib municipaux peuvent être adhérents ?

Page 32, ligne 8 : ouvertS (pluriel)

Page 33, ligne 9 : S'arrêter à « opposition », retirer « à celle-ci »

Page 35, ligne 6 : « le droit » à la place de « notre droit »

Page 35, ligne 7-8 : retirer « marre de la déqualification ! »

Page 35, ligne 19 : Pour avec le P en gras



Page 36, ligne 29 : au même « rythme » que les fonctionnaires

Page 39, ligne 6 : crise sanitaire (sans le S)

Page 39, ligne 19 : ...« et pour le contrôle strict »...

Page 40, ligne 11 : des sources de profit encore insuffisamment exploitées.

Page 40, ligne 58 : et « en laissant s'imposer »

Page 41, ligne 8 : « personnels », enlever l'écriture inclusive.

Page 41, ligne 15 : ... « à son amélioration et son bon fonctionnement »

Page 41, ligne 17 : ...mené « sur » l'ensemble...

Page 41, ligne 55 : ajouter un point : « l'Etat doit s'appuyer sur l'expertise de ses agents et cesser le recours à des cabinets d'audits privés»

Page 42, ligne 20 : ajouter un paragraphe et un nouveau titre : « Une autorité fonctionnelle nouvelle »

Page 42, ligne 23 : autorité fonctionnelle, pas hiérarchique

Page 42, ligne 33 : Remplacer les « non enseignants » par « autre qu'enseignants »

Page 43, ligne 50 : ajouter un point : Créer des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants fragiles en 1^{ère} année.

Page 43, ligne 58 : mettre un espace entre « des » et « établissements »

Page 44, ligne 1 mettre un espace entre « Et » et « avec »

Page 45, ligne 28 : ajouter un point : « Le Snasub-Fsu s'oppose à la course aux recettes et à la réduction des dépenses relevant d'une logique libérale. Les CROUS et tous les établissements publics doivent être dotés d'un budget leur permettant un fonctionnement normal ».

Page 45, ligne 44 : Le Snasub-Fsu se prononce pour l'augmentation du congé de paternité qui pourrait être porté à 10 semaines.

Page 46, ligne 35 : Nous NE pouvons d'ailleurs que nous inquiéter...

Page 46, ligne 53 : créer un nouveau titre HANDICAP : Le Snasub-Fsu se positionne pour une inclusion complète des personnes en situation de handicap. Il faut mettre l'accent sur l'accompagnement et le soutien de ces personnes tout au long de la vie.

5. Détermination de la délégation au congrès national

Il est prévu dans les textes du syndicat 1 représentant par tranche de 20 syndicats et 3 par académie. Pour 75 adhérents, il y a donc 4 places de délégués :

- DERUELLE Magali
- CARLIER Virginie
- EYRAUD Sandrine
- PAULEAU Fabienne

VOTE : UNANIMITE



En cas d'imprévu de l'un des membres de la délégation au congrès national de Carqueiranne, Françoise Guillaume propose sa candidature en tant que suppléant.

VOTE : UNANIMITE

6. Election du secrétaire académique

Magali DERUELLE et Virginie CARLIER se présentent leur candidature pour être co-secrétaires académiques.

VOTE : 12 POUR et 1 ABSTENTION

7. Election des représentants à la commission académique (CA)

Nous choisissons d'inviter tous les adhérents à chaque CA plutôt que d'élire une commission figée.

VOTE : UNANIMITE

8. Election du trésorier

Sandrine EYRAUD renouvelle sa candidature de trésorière.

VOTE : UNANIMITE

9. Renouvellement du Bureau Académique

Françoise GUILLAUME

Annabel ARNAUD

Olivier CHALENDARD

Sandrine EYRAUD

Virginie CARLIER

Stéphanie MARTIN DE CHAMAS

Valérie CLAPIER

Patricia MATTMANN

Carine PERTILLE

Sébastien GRANDIERE

VOTE : UNANIMITE